Filières agricoles

PAYS SOISSONNAIS VALOIS

Programme 2023-2027

Fiche-action n°7 : « Structurer les filières agricoles d'avenir, qu'elles soient alimentaires ou non alimentaires "

Le territoire du Soissonnais-Valois, riche en terres agricoles et en espaces boisés, présente un fort potentiel pour développer des secteurs d'avenir, en complément des activités traditionnelles (agriculture biologique, agritourisme, agroforesterie, biomatériaux et énergies renouvelables).

Cependant, malgré un domaine forestier exceptionnel, l'activité économique liée au bois est en déclin, et sa transformation est pratiquement inexistante localement. Des études sont en cours pour revitaliser cette filière, notamment en développant les matériaux biosourcés. De plus, le territoire devra faire face aux défis du dérèglement climatique et adapter ses pratiques agricoles et forestières.

Structurer ces nouvelles filières représente donc une occasion essentielle de revitaliser le secteur agricole et forestier du Soissonnais-Valois, tout en préservant son patrimoine naturel et en renforçant son attractivité économique

OBJECTIFS

- Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux.
- Mettre en avant les richesses et ressources pour dynamiser l'économie territoriale.
- Accompagner la structuration de filières alimentaires et non alimentaires.
- Mettre en réseau, former et accompagner les acteurs du territoire pour mettre en place des filières depuis l'amont (production) vers l'aval (débouchés).

TRANSFORMATION DES PRODUCTIONS

- Soutien à la **promotion des filières locales de production et de transformation** alimentaire et non alimentaire.
- Soutien aux **cultures de légumes anciens et oubliés**
- Soutien à la **mise en valeur de la production locale et/ou du terroir.**
- Soutien à de **nouvelles expérimentations répondant aux enjeux de la transition écologique** et/ou alimentaire.
- Soutien à tout projet permettant le développement d'une **filière locale des matériaux géo et/ou biosourcés.**
- Soutien à tout projet visant à **développer une solution automatisée pour le traitement agricole.**

FILIÈRES D'AVENIR

- Soutien aux **pratiques biologiques dans les exploitations agricoles.**
- Soutien à l'**organisation de formations et d'ateliers sur les méthodes de production biologique** pour les producteurs et les agriculteurs.
- Soutien à l'**obtention de certifications et labels** pour les produits issus de l'agriculture biologique.
- Soutien au **développement des filières d'énergies renouvelables agricoles.**
- Soutien à la **création de filières d'agritourisme et/ou aux projets touristiques mettant en avant l'agrotourisme et l'exploitation agricole.**

Filières agricoles

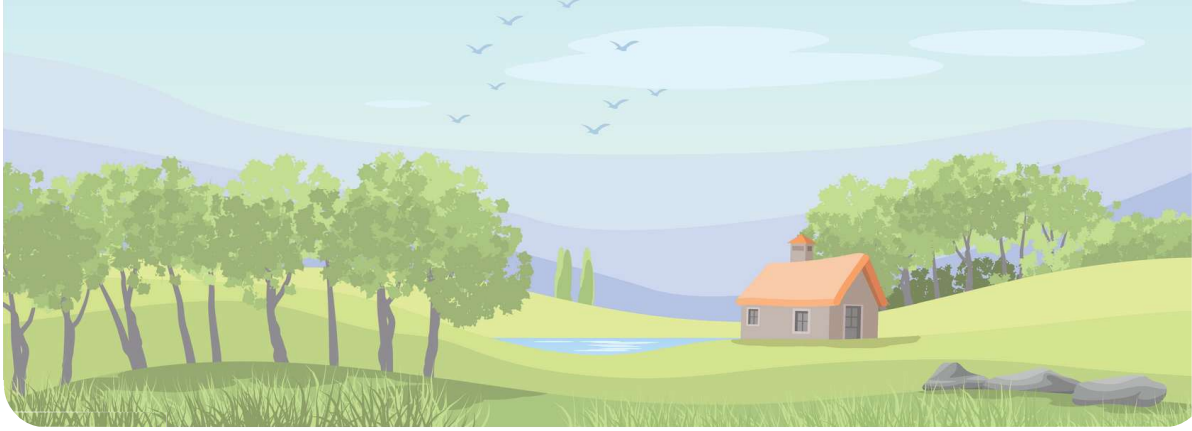

DÉPENSES

Investissements matériels
Travaux et aménagement extérieur de construction, rénovation, réhabilitation, restauration, signalétique, démolition
Equipements ou matériels (achat et location) non consommables, véhicules, mobilier
Investissements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap
Investissements permettant d'optimiser et limiter les consommations
d'énergie et de fluides

Frais généraux et dépenses immatérielles
Etudes/ conseils / maîtrise d'œuvre/ diagnostic/ ingénierie
Logiciels/sites internet/ applications/ brevets / licences/ droits d'auteurs et marques commerciales

Animation et promotion
Frais de personnel
Frais de formation
Frais liés aux participants et intervenants (déplacements, hébergement, restauration) au réel/forfait/barème
Communication

Dépenses liées à l'obligation de publicité des aides perçues

DÉPENSES INÉLIGIBLES

- Les investissements liés à des bâtiments à vocation purement administrative
- Les coûts indirects de fonctionnement courant de la structure, exception faite des dépenses indirectes forfaitaires au taux de 15%
- Les contributions volontaires en nature (en travail, en biens, en services)
- L'auto-construction
- L'auto-facturation de prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- L'achat de matériel d'occasion
- La voirie et les réseaux divers
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- Les crédits-bails
- Les fonds de commerces
- La TVA
- Les coûts d'amortissement
- Les consommables

Cette liste n'est pas exhaustive. Les dépenses seront analysées au cas par cas par l'équipe technique LEADER.

MONTANT ET TAUX D'AIDE

20% Autofinancement minimum obligatoire

Autre financement public obligatoire

3 000€ seuil minimum de subvention LEADER (porteur privé) et 5000€ (porteur public)

40 0000€ de plafond de subvention LEADER (dans la limite de l'enveloppe disponible)

CONTACT

PETR du Pays Soissonnais Valois
Kassandra SANDJAK
Animatrice Programme LEADER
06 58 62 11 58 / 03 23 73 75 69
ksandjak@soissonnaisvalois.fr

Adélaïde DUFRESNE
Gestionnaire LEADER
adufresne@soissonnaisvalois.fr

2 allée des Nobel, Parc Gouraud , 02200 SOISSONS
paysdusoissonnaisvalois.fr

PAYS SOISSONNAIS VALOIS

Région Hauts-de-France — Cofinancé par l'Union européenne